DES DE PSYCHIATRIE D'ILE-DE-FRANCE

NOTE D'INFORMATIONS SUR LE D.E.S. DE PSYCHIATRIE D'ILE-DE-FRANCE (PROMOTION ECN 2017 ET SUIVANTES)

MAJ septembre 2020

Le cursus du D.E.S. de Psychiatrie d'Ile-de-France comporte trois parties :
- les stages hospitaliers
- la formation théorique
- les travaux personnels

Depuis la promotion ECN 2017, une nouvelle organisation a été mise en place concernant la formation théorique et les travaux personnels. Elle est ici décrite.

I. LES STAGES HOSPITALIERS

- **Stages en psychiatrie :**
 - Au cours de votre cursus, vous devrez avoir effectué au moins ***8 stages*** **de 6 mois**, soit
 - **4 stages de Psychiatrie d'Adulte**
 - **1 stage de Psychiatrie de l'Enfant et de l'Adolescent (PEA)**
 - **1 stage au choix parmi : périnatalité, adolescent, Psychiatrie de la Personne Agée (PPA), addictologie**
 - **2 stages libres (cf ci-dessous)**
 - comprenant au moins
 - **3 stages universitaires** de Psychiatrie de l'Adulte ou de Psychiatrie de l'Enfant ou de Psychiatrie de la Personne Agée.
 2 stages non universitaires

- **Stages libres**

Vous pouvez effectuer ***deux stages libres*** de psychiatrie ou d'une autre spécialité en phase socle et d'approfondissement dans votre cursus, qui peuvent être utiles par exemple pour la validation des options.

- **Internat en trois phases**

Vous devez valider les stages comme proposé ci-dessous dans chacune des phases.

En phase socle,
- 1 stage en psychiatrie d'adulte ou PEA
- 1 stage libre

En phase d'approfondissement,
- 1 stage en psychiatrie d'adulte
- 1 stage en psychiatrie d'adulte ou en PEA si ce dernier n'a pas été effectué en phase socle
- 1 stage au choix parmi : périnatalité, adolescent, PPA, addictologie
- 1 stage libre

En phase de consolidation, les stages sont en psychiatrie (pas de stage libre)
- 1 stage en psychiatrie d'adulte
- 1 stage en psychiatrie d'adulte, ou **s'il n'a pas été effectué en phase d'approfondissement**, au choix en périnatalité, adolescent, PPA, addictologie

Ces stages peuvent s'effectuer en service hospitalo-universitaire ou service hospitalier et possiblement en cabinet de psychiatrie libérale ou structure médico-sociale ou mixte.

- **Deux Options en 5 ans (1 an supplémentaire)** sont proposées :
 - **Psychiatrie de l'Enfant et de l'Adolescent (PEA)** (validation avec 4 stages en PEA minimum sur les 10 semestres du DES)
 - **Psychiatrie de la Personne Âgée (PPA**) (validation avec 2 stages en psychiatrie de la personne âgée et 1 stage hors spécialité en service de médecine d'orientation gériatrique)

- Parmi les ***Formations Spécialisées Transversales (FST)*** sont proposées : Addictologie, Sommeil, nutrition appliquée, pharmacologie, douleur, Pharmacologie médicale / thérapeutique, Expertise médicale - préjudice corporel.

- Pour choisir une option/FST, vous devez envoyer au coordinateur et au responsable de l'option/FST, une lettre de motivation s'appuyant sur votre projet professionnel : 2 mois après le début du semestre précédant celui pendant lequel il pourra suivre cette formation. L'inscription des étudiants se fait dans la limite de places disponibles. Cette année supplémentaire se déroule durant la phase d'approfondissement en fin de 2ème ou de 3ème année de votre internat. Pour les options, les choix se font avec l'ensemble des internes en psychiatrie en fonction de son ancienneté et rang de classement sur les postes ouverts à tous. Concernant les FST, formation transversale ouverte à plusieurs DES, des postes spécifiques sont ouverts en plus en fonction du nombre d'inscrits.

- **Le choix des stages** des phases socle et d'approfondissement se fait par ancienneté et rang de classement ECN. Un système de recoupement de listes est proposé pour la phase de consolidation. L'étudiant liste par ordre de préférence un minimum de 4 choix de stages puis les responsables de stage listent par ordre de préférence les étudiants les ayant sélectionnés.

- A la fin de chaque semestre hospitalier, nous vous demanderons d'adresser une ***copie de la validation*** de votre stage au ***secrétariat universitaire*** (voir ci-dessous).

II. LA FORMATION THEORIQUE

II.1. Les cours et séminaires sont ***obligatoires***. Ils comportent :

- Le ***Module de Base (MB)***:
 Il doit être validé au cours de la **première année**.
 Le Module de base comporte 24 cours de 2 heures et 6 demi-journées répartis de la façon suivante :
 - 4 cours sur les recommandations et pratiques thérapeutiques. Ces cours seront traités lors du rassemblement « propédeutique » organisé en octobre, avant la prise de fonctions des internes
 - 16 cours dédiés à la psychiatrie d'adultes dont 2 à la psychiatrie de la personne âgée, et 5 à la psychiatrie de l'enfant et de l'adolescent
 - 6 demi-journées d'enseignement consacrées aux psychothérapies

- Le ***séminaire de Thérapeutique Biologique***
 - Il doit être validé durant la phase d'approfondissement en **deuxième année d'internat**
 - Il comporte 18 heures d'enseignement (16 cours répartis sur deux demi-journées consécutives le vendredi après-midi et samedi matin)

- Le ***séminaire de thérapie psychosociale et de remédiation***
 - Il doit être validé durant la phase d'approfondissement en **troisième année d'internat**
 - Il comporte 2 demi-journées d'enseignement

- Des ***enseignements obligatoires d'e-learning*** sous forme de diaporamas sonorisés nationaux et de QCM. Ils complètent l'enseignement présentiel pour la validation des phases et sont accessibles sur la plateforme SIDES durant les trois phases d'internat.

II.2. Le séminaire supervision de la relation thérapeutique

- Vivement recommandé au sein des séminaires optionnels
- Il est validé durant la phase d'approfondissement ou de consolidation et comporte 15 séances de cours de 1H30
- Il est réalisé dans un des 12 groupes proposés et dure une année universitaire

II.3. Les séminaires optionnels (SO) :

- Au terme de votre cursus d'internat, **en plus des trois séminaires obligatoires**, vous devrez avoir validé ***au moins six séminaires*** parmi ceux retenus par la Commission Pédagogique (liste jointe), dont :
 - au moins ***deux séminaires de psychiatrie de l'adulte***
 - au moins ***un séminaire de psychiatrie de l'enfant et de l'adolescent***
 - au moins ***un séminaire de psychiatrie de la Personne Agée ou d'Addictologie***
 - au moins ***un séminaire*** **de psychothérapie**

- au moins ***un séminaire libre***

Seuls les séminaires figurant dans cette liste sont validants dans votre formation.

- Pour que votre formation soit la plus étendue possible et puisse couvrir les différents aspects de la discipline psychiatrique, ces répartitions sont indiquées sur le programme des séminaires qui vous est remis.

- Chacun des six séminaires nécessaires ne peut être validant qu'une seule fois au cours du cursus même si le thème en change chaque année. Il va de soi que si vous suivez d'autres séminaires en plus des six nécessaires à votre validation, vous pourrez choisir ces séminaires supplémentaires dans la catégorie de votre choix.

- A la fin de chaque année universitaire, vous devez adresser au secrétariat du DES les ***validations des séminaires*** que vous avez suivis.

III. VALIDATION DES PHASES ET LES TRAVAUX PERSONNELS

- Principes généraux

La validation de chaque phase en cours est obligatoire au passage à la phase suivante. Elle comprend la validation des connaissances (enseignements obligatoires et séminaires optionnels) et la validation des compétences durant les stages tels que proposés par la maquette (Carnet de stage : portfolio et fiche d'évaluation).

- Par phases
 - A la fin de la phase socle, vous passerez un examen basé sur QCM portant sur le module de base présentiel et enseignements nationaux complémentaires de e-learning. Un entretien individuel avec les membres de la commission peut être proposé en complément.
 - En phase d'approfondissement, vous devez soutenir **votre thèse d'exercice de médecine** (en cours de 3ème année ou en cours de 4ème pour ceux qui choisissent option ou FST, jusqu'au 31 octobre juste avant l'entrée en phase de consolidation). Le sujet de la thèse doit être validé sur sa faisabilité en juin de la première année d'approfondissement.
 - En fin de phase de consolidation, vous devez valider un ***mémoire de recherche*** qui sera présenté sous la forme d'un *« article court »*.

IV. QUELQUES POINTS IMPORTANTS

IV.1. Conseils et tutorat :

- La Commission de Coordination chargée d'organiser votre enseignement vous **propose de contacter, si vous l'estimez utile, un des psychiatres hospitalo-universitaires de la commission de votre faculté d'inscription**. Il peut accompagner l'étudiant au cours de son parcours de formation. Vous signerez notamment avec lui le Contrat de Formation Personnelle Professionalisante en fin de phase socle. Vous en trouverez la liste à la fin du document (cf responsables par université ci-dessous).
- Ce contact pourra répondre aux questions que vous pourriez vous poser et vous guider dans le choix de vos stages, de vos séminaires ou de vos orientations tout au long de l'année universitaire. Ce contact pourra être ponctuel mais, si vous souhaitez un accompagnement régulier, c'est-à-dire un **« tutorat »**, il pourra vous orienter vers un collègue susceptible de répondre à votre attente ou se proposer lui-même comme référent.
- Il va de soi que le coordinateur de la discipline reste à votre disposition et que l'existence d'un référent ne vous empêchera en rien d'établir des relations professionnelles suivies avec les différents praticiens seniors que vous pourrez rencontrer au cours de votre cursus.

IV.2. Concernant votre cursus :

- L'***année recherche*** dont certains d'entre vous peuvent bénéficier n'est pas imputée sur votre temps d'Internat. Par voie de conséquence, le temps que vous passez dans le service ou laboratoire d'accueil de votre Master ne saurait être validant comme stage de formation du cursus hospitalier. Vous pouvez toutefois, durant cette année, valider certains enseignements théoriques (MB, SO).

- Ceux d'entre vous qui ***interrompront leur cursus d'internat*** (congé maternité, Master, etc.) doivent en informer le coordonnateur en écrivant à son secrétariat (Mme Massy) : le courrier ou le mail devra

exposer précisément votre situation. Il est inutile de téléphoner ces renseignements qui méritent de figurer par écrit dans votre dossier.

- Votre ***qualification de psychiatre*** constitue l'aboutissement de votre cursus : délivrée par le Conseil Départemental de l'Ordre des Médecins, elle est indispensable à l'exercice des fonctions de chef de clinique des universités - assistant des hôpitaux (CCA) ou d'assistant spécialiste.
 Cette qualification nécessite deux conditions :
 1) l'obtention de la thèse d'exercice : la thèse est soutenue en fin de phase d'approfondissement. Une attestation provisoire de réussite au Diplôme d'Etat de Docteur en Médecine sera délivrée par votre Faculté après soutenance de la thèse ;
 2) l'obtention du DES : le coordonnateur du DES délivre une attestation dès lors que toutes les conditions prévues par la maquette (stages et formation théorique) ont été validées.

Informations sur votre cursus

Les principales informations concernant votre cursus sont mises en ligne sur le ***site du DES*** de Psychiatrie

https://medecine.univ-paris-diderot.fr/des-psychiatrie-0

Vous êtes invités à le consulter régulièrement.

Chaque année, le programme des enseignements obligatoires (Module de Base, séminaires, e-learning).
Les dates des évaluations de fin de phase socle et de consolidation vous seront communiquées par mail.

IV.3. Concernant le secrétariat du DES :

- Il est particulièrement important que vous informiez le secrétariat de tout **changement d'adresse** de votre domicile et de tout changement d'adresse mail. Il est également important de signaler l'absence de réception de ces informations, si cela devait se produire.

- **Vous devrez régulièrement vous adresser au secrétariat du DES pour** :
 - vos validations de stage (les adresser à la fin de chaque semestre) ;
 - vos validations de séminaires (les adresser à la fin de chaque année universitaire) ;
 - tout changement relatif à vos coordonnées (adresse, mail, téléphone, mobile) ;
 - mais aussi toute information afférente à votre dossier administratif ;
 - les courriers destinés au Pr Dubertret (coordinateur) ;
 - les demandes de stage inter-CHU ;
 - les demandes de certificats pour les « licences de remplacement » ;
 - les « mémoires » et les documents en rapport.

- **Le secrétariat du DES est tenu par Mme Christine Massy (secrétariat du Pr Dubertret)** :
 Tout contact avec le secrétariat se fera uniquement par mail.
 - Adresse mail : christine.massy@aphp.fr
 - Adresse postale : Service de psychiatrie - CHU Louis Mourier.
 178 rue des Renouillers - 92700 Colombes

Responsable universitaire par université d'inscription (tutorat)

Université Paris V	Pr Frédéric Limosin	frederic.limosin@aphp.fr;
Université Paris VI	Pr Philippe Fossati	philippe.fossati@aphp.fr;
Université Paris VII	Pr Caroline Dubertret	christine.massy@aphp.fr;
Université Paris XIII	Pr Thierry Baubet	thierry.baubet@aphp.fr;
Université Paris Sud	Pr Laurent Karila	laurent.karila@aphp.fr;
Université UPEC	Pr Franck Schurhoff	franck.schurhoff@inserm.fr;
Université UVSQ	Pr Mario Spéranza	msperanza@ch-versailles.fr;